

Parlons Vélo ! Municipales 2020

Questionnaire pour Lambersart

Introduction

Cher candidat,

Vous trouverez ci-dessous un questionnaire à remplir en amont des prochaines élections municipales à Lambersart. Vous pouvez également télécharger sur cette plateforme le manifeste contenant un ensemble de proposition émanant de l'ADAV.

Adopter (ou renouveler) un plan vélo local ambitieux, financé et concerté, dès le début du mandat

Action n°1 :

Adopter un plan vélo ambitieux, financé et concerté en début de mandat qui inclut un réseau cyclable communal, doté d'un comité vélo et d'une charte de qualité des aménagements cyclables.

Action n°2 :

Dès le début de mandat, remettre à jour le plan vélo

- en mettant en place un comité de suivi opérationnel se réunissant au minimum 4 fois par an ;
- en établissant un budget annuel de 400000 euros

Action n°3 :

Désigner un ou une responsable (madame ou monsieur vélo) et mettre en place un comité vélo régulier se réunissant au minimum 4 fois par an.

Action n°4 :

Mettre en place un comité vélo régulier se réunissant au minimum 4 fois par an.

Action n°5 :

Former l'ensemble des technicien·ne·s en lien avec le vélo aux spécificités de ce mode de déplacement.

Développer un réseau cyclable cohérent

Action n°6 :

Créer un réseau express vélo Ce réseau express sera en lien avec les communes limitrophes, notamment Lille, et pourra - entre autres- s'appuyer sur deux axes : l'avenue du bois-Rue Auguste Bonte dans les sens Est-Ouest et le l'avenue de l'Hippodrome dans le sens nord-Sud.

Action n°7 :

Créer des pistes cyclables larges, continues et sécurisées, c'est-à-dire séparées physiquement des piétons et des voitures sur les axes à forte circulation suivants : Avenue du Bois

Avenue de l'Hippodrome

Avenue de dunkerque

Rue de Lille

Rue Auguste Bonte

Boulevard de l'Alliance Nord-Ouest

Action n°8 :

Créer un réseau d'itinéraires cyclables jalonnés inter-quartiers et d'agglomération Ces itinéraires relieront les entrées de la ville avec les différents quartiers de Lambersart, développant ainsi les activités et le commerce, en indiquant le nombre de minutes requises à vélo.

Action n°9 :

Créer des connexions entre le réseau cyclable local et celui des communes voisines Etendre les réseaux de pistes cyclables en cours de développement à Lille, notamment dans l'axe de l'avenue de l'Hippodrome ou de l'avenue de Dunkerque.

Action n°10 :

Réduire les coupures urbaines, en s'appuyant sur le plan vélo du gouvernement et son fonds mobilités actives « Continuités cyclables », doté d'un budget de 50 millions d'euros en 2019.

Action n°11 :

Maintenir le réseau cyclable avec un soin prioritaire : nettoyage régulier des feuilles et débris (verre...), remplacement des panneaux de signalisation endommagés, entretien régulier de la peinture, déneigement... Proposer des itinéraires de déviation sécurisés en cas de travaux sur le réseau cyclable.

Construire une ville agréable à vivre pour toutes et tous

Action n°12 :

Repenser le plan de circulation pour supprimer le trafic de transit dans les quartiers résidentiels et le concentrer sur les grands axes. Réorienter le trafic vers les axes principaux et apaiser les quartiers, notamment aux heures de pointes. Parmi ceux-ci notamment :

- Canon d'or (avenue Pottier, avenue de la République,...)
- La Cessoie (rue Charles Gounod, rue du Président Coty, rue de Saint-André...)
- Bourg (allée Saint-Paul,...)
- Champ de course (Avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny, Avenue du Champ de Course,...)

Action n°13 :

Pour lutter contre les accidents imputables au phénomène des angles morts, interdire - dès que la législation le permettra - les poids lourds non équipés de radars avancés de détection de cyclistes et piétons.

Action n°14 :

Afin d'améliorer la sécurité de toutes et tous, la qualité de l'air et de favoriser les mobilités douces, en application de l'article L. 2213-2 1° du Code Général des Collectivités Territoriales, interdire la traversée de la ville aux camions de plus de 3,5t.

Action n°15 :

Repenser le plan de circulation en réfléchissant à la place de la voiture dans la ville. Repenser le plan de circulation permet d'augmenter au maximum le linéaire de rues apaisées. Ce processus de hiérarchisation du réseau viaire a pour objectif, à terme, de ne conserver du transit motorisé que sur des axes susceptibles d'accueillir des pistes cyclables de qualité.

Action n°16 :

Créer des zones à très faible circulation dans certaines rues (sens unique, mise en cul de sac) pour empêcher la circulation de transit à travers les quartiers résidentiels ou devant les écoles. Notamment sur l'avenue du maréchal de Lattre de Tassigny, la rue Charles Gounod ou encore l'allée Saint-Paul

Action n°17 :

Transformer en zone piétonne la rue du Bourg, dans son axe nord sud, de l'Eglise Sainte-Calixte à la salle André Malraux.

Action n°18 :

Généraliser les double-sens cyclables, les sas vélo et les cédez-le-passage cycliste aux feux.

Action n°19 :

Restreindre ou supprimer la circulation devant les écoles aux heures d'entrée et de sortie des

classes.

Action n°20 :

Étendre la zone de stationnement payant Dans les rues adjacentes à l'avenue de Dunkerque pour donner un avantage comparatif aux autres modes de déplacement.

Action n°21 :

Rendre claire et visible l'offre de stationnement aux portes de la ville, afin d'y orienter les visiteurs, et d'alléger le trafic en centre-ville.

Actionner tous les leviers nécessaires au développement du vélo

Action n°22 :

Offrir du stationnement vélo sécurisé notamment via des abris dit "huches à vélos"/Vélobox dans les quartiers où il y a des maison type 1930, en profitant du programme Alvéole de la FUB.

Action n°23 :

Implanter des arceaux vélos normatifs (proscrire les "arrache roue") dans toute la commune pour pouvoir accrocher son vélo facilement, notamment près des commerces.

Action n°24 :

Installer des stationnements fermés type vélobox ou espace vélo sécurisé dans des parcs concédés, des locaux ou des garages en rez-de-chaussée pour le stationnement résidentiel et à proximité des pôles d'activité. Notamment, dans le quartier Canon d'Or

Action n°25 :

Créer des locaux vélos/trottinettes dans les écoles et les équipements publics.

Action n°26 :

Anticiper l'interdiction du stationnement motorisé à moins de 5 mètres des passages piétons en 2026, en transformant au plus tôt ces places en stationnement vélo.

Action n°27 :

Aménager des aires logistiques de livraison pour faciliter les livraisons en ville par vélo cargo.

Action n°28 :

Favoriser l'implantation de services de location courte et longue durée de vélos (incluant vélos pliants, vélos cargo, VAE) et proposer une tarification adaptée (à destination des jeunes et des foyers à faibles revenus par exemple).

Action n°29 :

Soutenir les associations de services vélo (vélo-écoles, ateliers de réparation) et mettre des locaux à disposition de ces associations.

Action n°30 :

Créer une maison du vélo accueillant les acteurs associatifs vélo et donnant une visibilité à la politique cyclable de la ville, la dotant notamment d'une machine à graver pour lutter contre le recel de vélos volés.

Promouvoir une culture vélo

Action n°31 :

Favoriser le déploiement du programme national "savoir rouler à vélo" dans les écoles primaires, en équipant les écoles de stationnement vélo grâce au programme Alvéole. Le stationnement sera ainsi pris en charge à 60% et la sensibilisation à 100%.

Action n°32 :

Aider les établissements scolaires à s'équiper en vélos pour l'apprentissage à l'école.

Action n°33 :

Créer des pistes cyclables d'apprentissage ouvertes à toutes et tous pour permettre l'apprentissage du vélo.

Action n°34 :

Donner l'exemple : en tant que maire et élu·e·s, effectuer un maximum de déplacements à vélo.

Action n°35 :

Sensibiliser les agents au strict respect du code de la route et donc des aménagements cyclables et piétons.

Action n°36 :

Équiper les services municipaux de vélos-cargo pour réaliser une partie des livraisons municipales à vélo (repas à domicile, approvisionnement des écoles, entretien des espaces verts, police municipale).

Action n°37 :

Mettre en place des pédibus et vélobus pour emmener les enfants à l'école.

Action n°38 :

Réprimer systématiquement le stationnement illicite sur trottoir et/ou aménagement cyclable y compris notamment rue du Bourg, près du square Jean Monet ou face au Carrefour City rue de Lille.

Action n°39 :

Lancer un plan de communication orienté sur le respect mutuel des usagers, sur les nouvelles dispositions du code de la route spécifiques au vélo (double sens cyclable, tourne à droite, sas vélo) et battre en brèche les idées reçues.